Mairie
de
Le Mas-d'Azil

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

25 SEPTEMBRE 2024

Présents : Raymond BERDOU, Marylène ARAGON-DUPONT, Patrice COMMENGE, Valérie EYCHENNE (arrivée à 19H00), Philippe MARIE, Rolande MARTINEZ, Alain PONS, Guy ROUMAT, Philippe SAHL, Caroline TEYCHENNE,

Absents excusés : Marie-Odile FONTAINE (procuration à Patrice COMMENGE
Elodie SAVIGNOL (procuration à Philippe MARIE)
Edouard SOUQUE (procuration à Raymond BERDOU)

Absente : Régine GILLES

Secrétaire de séance : Guy ROUMAT

Ordre du jour :

- Approbation de la réunion du conseil municipal du 1er août 2024
- Présentation du projet de Réseau Chaleur Bois par le PNR
- Création de la maison France Services dans les locaux de l'ancienne Perception : plan de financement & demande de DETR 2024
- Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : choix des entreprises pour travaux
- Restauration du vitrail endommagé dans le baptistère de l'Eglise Saint-Etienne : validation du devis & demande de subventions
- Décision modificative n°3 – Budget Commune
- Mise à jour des commissions municipales
- Désignation du délégué à la Communauté de Communes Arize-Lèze
- Questions diverses

1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1er août 2024

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

2° - Présentation du projet de Réseau de Chaleur Bois par Monsieur Thomas LESUEUR (PNR)

Le diaporama présentant le projet de Réseau de Chaleur Bois sera remis à chaque conseiller municipal avec le présent procès-verbal.

Monsieur LESUEUR explique que le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a pour objectif la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour approvisionner les collectivités du département de l'Ariège en chaleur.
Pour ce qui est de la commune du Mas-d'Azil, les bâtiments concernés sont les suivants : EHPAD Le Souleilhou, Caserne des Pompiers, école publique, bâtiments du CCAS.
La consommation de fuel de ces divers bâtiments est d'environ 50 000 litres par an sachant que le principal consommateur est l'EHPAD Le Souleilhou.

Le projet de Réseau Chaleur Bois est un projet à long terme avec un impact financier de 15 à 25 ans pour les bâtiments ayant été rénovés sur le plan énergétique.
Selon une courbe présentée par Monsieur LESUEUR, on peut constater un pic de consommation le lundi pour l'école publique alors que l'EHPAD a une consommation permanente.

Pour couvrir les besoins des bâtiments mentionnés ci-dessus, une chaudière bois d'une puissance de 170 KW couplée avec un ballon d'eau chaude de 5m3 et une chaudière (utilisée uniquement en cas de panne de la chaudière bois ou de maintenance) serait nécessaire. Des piquages sur les chaufferies actuelles des divers bâtiments seront réalisés.

Quid du gymnase du lotissement des Abbayes ? Il est impossible de prévoir un chiffrage car il y a trop d'inconnues (utilisation, fréquence notamment).

Monsieur SAHL interroge sur la façon de différencier la production de chaleur et d'eau chaude. Selon Monsieur LESUEUR, cela sera possible dans la mesure où il est prévu un circuit à eau chaude primaire & un échangeur à plaques derrière le chauffage.

Monsieur LESUEUR précise que les subventions de l'ADEME et de la Région Occitanie ne sont déclenchables qu'à partir d'un certain seuil calculé en fonction de la distance parcourue par l'eau chaude à partir du point de production et la consommation en KwH ; ce seuil doit être > à 1 MwH /ml.
Au vu de l'étude, dans le cadre du raccordement de l'école & des bâtiments du CCAS, on serait à une valeur de 0.7 MwH. Projet non éligible aux subventions.

Monsieur MARIE suggère l'intégration de la résidence autonomie au projet de l'école & des logements du CCAS, d'autant que, selon Monsieur le Maire, cette résidence devrait être mise en service en 2026 ; Monsieur LESUEUR précise que l'intégration de la résidence autonomie n'est pas possible pour 2 raisons :

- Pas de données précises à ce jour concernant ce projet
- Pas d'anticipation possible dans la rénovation énergétique

Selon lui, il est préférable de scinder le projet Réseau Chaleur Bois en deux :

- EHPAD + caserne des pompiers : chaufferie en bois déchiqueté
- Ecole + logements CCAS : chaufferie en granulés de bois (financement possible dans le cadre de l'opération CEE, environ 60 000 € par bâtiment raccordé)

Monsieur le Maire précise que le SDIS doit trouver une solution provisoire pour la caserne du Mas-d'Azil en attendant l'aboutissement du projet. Selon Monsieur LESUEUR, le SDIS est toujours intéressé par un raccordement au réseau bois de l'EHPAD.
Selon l'étude du PNR, la rentabilité du projet pour l'EHPAD (sur 15 ans) est de 137 €/KwH.

Pour ce qui est de l'école et des bâtiments du CCAS, le projet de chauffage au bois n'est pas réalisable à ce jour dans la mesure où l'ABF refuse catégoriquement toute isolation par l'extérieur. Pour l'école, il est possible de remplacer la chaudière fuel vieillissante par une chaudière bois mais il n'y aura pas de financement possible. Monsieur COMMENGE estime qu'il faut trouver une solution pour l'école.

3° - Création de la maison France Services dans les locaux de l'ancienne Perception : plan de financement & demande de DETR 2024

Projet de délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune du Mas-d'Azil a été retenue par les services de l'Etat pour installer une maison France Services dans les locaux de l'ancienne Perception.

L'ouverture de la maison France Services nécessite des travaux d'aménagement pour créer divers espaces (espace dédié au public, accueil & bureau cloisonné pour respecter la confidentialité) et respecter les normes accessibilités.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour réaliser les travaux d'électricité, de plomberie & de pose de cloisons.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de financement ci-dessous

Dépenses			Recettes		
Fournisseur	Libellé travaux	Montant HT	Libellé	Montant	%
ALONZO Martial	Electricité	4 401,74 €	DETR	8 030,00 €	80%
Sarl MASSAT-FOURNIE	Plomberie	1 080,00 €	Autofinancement	2 008,19 €	20%
SELVI Alain	Cloisons	3 644,45 €			
	Aléas 10%	912,00 €			
Total travaux		10 038,19 €	Total Recettes	10 038,19 €	

En vue de bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de moins de 2000 habitants pour l'année 2024, l'Assemblée est invitée à délibérer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après présentation de Monsieur le Maire,

- adopte le programme d'investissement ci-dessus défini
- accepte le plan de financement présenté
- décide de solliciter des financements dans le cadre de la DETR 2024
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte & document nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention

Débat & vote

Monsieur le Maire précise que pour bénéficier de l'aide versée par l'Etat pour un montant de 40 000 €, il faut impérativement que l'ouverture ait lieu avant mi-octobre.

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

4° - Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie : choix des entreprises de travaux

Projet de délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie avait été adopté par délibération en date du 20 janvier 2023 avec le choix du maître-d'œuvre, à savoir le groupement d'architectes & de maîtrise-d'œuvre composé de Sarah DARAN, Pyrène Architecture & ECOBE 09.

En phase APD, la maîtrise-d'œuvre a été modifiée et se compose désormais de Sarah DARAN, Atelier Sol & Cité, ECOBE 09 et SATEC Ingénierie. Cette modification a été validée par une délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2023.

Un marché public de travaux relatif à ce projet a été publié le 1er juillet 2024 avec une date limite de réception des offres fixée au 31 juillet 2024.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 août 2024,
Vu les rapports rendus par la maîtrise d'œuvre (cabinets d'architectes & bureaux d'études),

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N° du lot	Libellé	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Gros-œuvre/Démolition	Sarl Pons	142 140,00 €
Lot n°2	Charpente/Couverture/Zinguerie	Sarl Danicy	43 613,77 €
Lot n°3	Etanchéité	Société GDC Etanchéité	95 750.00 €
Lot n°4	Menuiseries extérieures & intérieures	Sté AF Diffusion	188 019,27 €
Lot n°5	Serrurerie	lot infructueux	
Lot n°6	Enduits/Façades/ITE	Sté Sud-Ouest Habitat	186 272,62 €
Lot n°7	Plâtrerie/Peinture	SAS Murillo	80 447,20 €
Lot n°8	Chauffage/Ventilation/Climatisation	SAS Abellio	222 385,68 €
Lot n°9	Electricité	Electricité Générale Ariégeoise (EGA)	88 901,40 €
Lot n°10	Désamiantage	Sarl Danicy	78 500,00 €

Il est précisé que le lot n° 5 (Serrurerie) étant infructueux, une consultation de gré à gré va être lancée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, attribue le marché de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie aux entreprises suivantes :

N° du lot	Libellé	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Gros-œuvre/Démolition	Sarl Pons	142 140,00 €
Lot n°2	Charpente/Couverture/Zinguerie	Sarl Danicy	43 613,77 €
Lot n°3	Etanchéité	Société GDC Etanchéité	95 750.00 €
Lot n°4	Menuiseries extérieures & intérieures	Sté AF Diffusion	188 019,27 €
Lot n°5	Serrurerie	lot infructueux	

Lot n°6	Enduits/Façades/ITE	Sté Sud-Ouest Habitat	186 272,62 €
Lot n°7	Plâtrerie/Peinture	SAS Murillo	80 447,20 €
Lot n°8	Chauffage/Ventilation/Climatisation	SAS Abellio	222 385,68 €
Lot n°9	Electricité	Electricité Générale Ariégeoise (EGA)	88 901,40 €
Lot n°10	Désamiantage	Sarl Danicy	78 500,00 €

- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au marché public ci-dessus mentionné
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de gré à gré pour le lot n° 5 infructueux

Débat & vote

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

5° - Restauration du vitrail endommagé dans le baptistère de l'église Saint-Etienne : validation du devis & demande de subventions

Projet de délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vitrail situé dans le baptistère de l'Eglise Saint-Etienne est fortement endommagé et nécessite une restauration.
Un devis a été demandé à l'entreprise Pierre RIVIERE pour un montant de 5 500 € HT (6 600 € TTC)

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Restauration vitrail dans baptistère de l'église	5 500,00 €	Subvention DRAC	1 375,00 €	25%
		Subvention Région	1 375,00 €	25%
		Subvention CD 09	1 650,00 €	30%
		Autofinancement	1 100,00 €	20%
Total		Total	5 500,00 €	100%

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le projet de restauration du vitrail endommagé dans le baptistère de l'église Saint-Etienne et d'approuver le plan de financement.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Monsieur RIVIERE Pierre pour un montant de 5500 € HT
- approuve le plan de financement proposé
- autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des divers organismes
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Débat & vote

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

6° - Décision modificative n° 3 – Budget Commune

Projet de délibération

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	909.00	
73118	Autres contributions directes		909.00
	TOTAL :	**909.00**	**909.00**

INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
2188	Autres immobilisations corporelles	-1 838.00	
1641-0	Emprunts en euros	1 838.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Débat & vote

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

7° - Mise à jour des commissions municipales après la démission d'un conseiller municipal

Projet de délibération

Suite à la démission d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier la composition de certaines commissions municipales créées par délibération n° 2020-058 du 4 juin 2020 & modifiées par délibération n° 2021-094 du 19 novembre 2021.

Après discussion du Conseil Municipal, les élus nommés ci-dessous siègeront au sein des commissions municipales ci-après, étant entendu que Monsieur le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions.

Commission Travaux
Président : Philippe MARIE
Membres : Patrice COMMENGE, Valérie EYCHENNE, Alain PONS, Guy ROUMAT, Marylène ARAGON-DUPONT

Commission Finances – Affaires scolaires
Présidente : Rolande MARTINEZ
Membres : Marylène ARAGON-DUPONT, Patrice COMMENGE, Valérie EYCHENNE, Marie-Odile FONTAINE, Philippe MARIE, Guy ROUMAT, Philippe SAHL

Commission Agriculture - Patrimoine - Urbanisme
Président : Patrice COMMENGE
Membres : Philippe MARIE, Rolande MARTINEZ, Alain PONS, Guy ROUMAT, Philippe SAHL, Edouard SOUQUE

Débat & vote

Madame ARAGON-DUPONT demande, après discussion & accord avec Monsieur Philippe SAHL, s'il est possible pour ce dernier de siéger à la commission Agriculture-Patrimoine-Urbanisme en remplacement de Monsieur SUPERY Jean-Marc, conseiller municipal démissionnaire et de céder sa place à Monsieur Philippe SAHL à la commission Travaux.
De ce fait, les commissions municipales sont désormais les suivantes :

Commission Travaux
Président : Philippe MARIE
Membres : Patrice COMMENGE, Valérie EYCHENNE, Alain PONS, Guy ROUMAT, Philippe SAHL

Commission Agriculture - Patrimoine - Urbanisme
Président : Patrice COMMENGE
Membres : Marylène ARAGON-DUPONT, Philippe MARIE, Rolande MARTINEZ, Alain PONS, Guy ROUMAT, Edouard SOUQUE

Commission Finances – Affaires scolaires
Présidente : Rolande MARTINEZ
Membres : Marylène ARAGON-DUPONT, Patrice COMMENGE, Valérie EYCHENNE, Marie-Odile FONTAINE, Philippe MARIE, Guy ROUMAT, Philippe SAHL

Les autres commissions restent inchangées.

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

8° - Désignation d'un délégué au Conseil Communautaire Arize-Lèze suite à la démission de Monsieur SUPERY Jean-Marc

Projet de délibération

Monsieur le Maire fait savoir que suite à la démission de Monsieur SUPERY Jean-Marc, Conseiller Municipal, délégué au Conseil Communautaire Arize-Lèze, il appartient à l'Assemblée, en application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner un nouveau délégué chargé de représenter la commune au Conseil Communautaire Arize-Lèze.

LE CONSEIL, après discussion, décide de la nomination de Monsieur SAHL Philippe délégué au Conseil Communautaire Arize-Lèze.

Débat & vote

Votants : 13 ***Pour : 13*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

9° - Questions diverses

a) PLUI – enquête publique
Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents de la présence du commissaire enquêteur à la mairie du Mas-d'Azil, les vendredi 27 septembre, vendredi 9 octobre (de 14H à 17H et le samedi 19 octobre (de 9H à 12H).

b) Réunion de la commission accessibilité – Maison France Services
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission accessibilité du SDIS se prononcera, le 8 octobre 2024, sur l'accessibilité de la maison France Services.

c) Prolifération des chats
Madame EYCHENNE demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le problème de la prolifération des chats et la castration de ces derniers.
Elle informe les élus que le samedi 21 septembre 2024, elle a été appelée par la gendarmerie (ainsi que Monsieur COMMENGE) pour régler un problème de chien errant. Par chance, le propriétaire du chien a rapidement été retrouvé.
Question de Monsieur COMMENGE : pourrait-on acheter une cage comme évoqué il y a quelques années ?

d) Fermeture régulière du bureau de Poste du Mas-d'Azil
Monsieur SAHL évoque la fermeture très régulière du bureau de Poste du Mas-d'Azil et constate que ni la mairie ni les usagers ne sont prévenus.
Madame EYCHENNE précise que les services de la Poste sont censés prévenir la Mairie. Elle précise que la municipalité doit faire part de son mécontentement à la Poste. Faute de quoi, le bureau de poste sera remplacé par
   - un facteur-guichetier
   - une agence postale communale

e) Travaux réalisés par les usagers ou par des entreprises
Monsieur SAHL constate que de nombreux habitants ou entreprises réalisent des travaux et se demande si ces derniers sont réalisés dans les règles de l'art. Quel contrôle de la part de la Mairie ?
Il donne pour exemple les travaux effectuées au Cap de Lourm : pourquoi barrer la route et ne pas préférer une circulation alternée.
Monsieur BERDOU précise qu'il s'agit d'une route départementale et que les arrêtés de circulation sont pris par le Conseil Départemental.
Autre exemple : selon Monsieur SAHL, les travaux de la route de Caoué ne sont pas très bien faits.
Monsieur COMMENGE informe les élus qu'il a dû faire intervenir la Gendarmerie pour régler un problème avec un agriculteur qui bloquait le pont de la Place du Fond de la Ville avec son engin agricole (gabarit hors norme pour le pont).

Fin de séance : 20H00

Le Maire

MAIRIE DE LE MAS D'AZIL (Ariège)

Raymond BERDOU

Le secrétaire de séance

Guy ROUMAT